

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil TREIZE, le 29 janvier, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 23 janvier 2013, sous la présidence de M. MESNIER Claude, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Christian VAUTHEROT a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Mesdames H. ALBANESI, B. LALLEMAND, Messieurs PH. BARBIER, PH. BONNOT, J-M BRAHIER, D. EPAILLY, T. HENRY, F. HERANNEY, PH. MAITRE, C. MESNIER, C. VAUTHEROT. Commission consultative : Madame S. BORNE et Messieurs C. MAVON, A. MAZOYER.

Excusés : Mesdames N. BARDAUX, M. MATEU, Messieurs E. TRONCIN, Y. DEBOUCHE.

Ordre du jour

- ◆ Désignation des coupes en forêt pour 2013
- ◆ Décision pour les travaux en forêt pour 2013. Présentation par Jean-Michel HUSSER
- ◆ Désignation des garants d'affouage
- ◆ Indemnités des garants d'affouage
- ◆ Station d'épuration : étude – sondage et essai de sol
- ◆ Réforme des rythmes scolaires
- ◆ T.C.F.E.
- ◆ Questions diverses :
 - Éclairage public – informations sur les possibilités de diminuer les frais
 - Élections municipales 2014
 - Comice agricole 2013 à Pouligney-Lusans
 - Rapport de l'assemblée générale de l'Élan et du tennis club.
 - Bibliothèque

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2012.

N°2013-01 : Désignation des coupes en forêt pour 2013

Sur proposition de l'ONF (cf. **tableau joint d'assiette des coupes proposées**) et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité, pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2013 ainsi que pour les coupes non réglées 2013 les destinations suivantes :

1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

POULIGNEY

(préciser les parcelles)	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	27AR		X	X	X
Feuillus	3j 13AF	14AF/4R/24R/ 28R	X	X	

(préciser les parcelles)	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	X		X	X	X
Feuillus	X	19/ 1	X	X	

LUSANS

Pour les futaies affouagères (Pouligney et Lusans):

► Les découpes :

⁽²⁾ Découpes standard pour le chêne et autres feuillus sauf hêtre.

Hauteurs indiquées sur le fût pour le hêtre.

• **ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT**

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune désire refuser l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

2. VENTE DE GRE A GRE

A. 2.1. Chablis

en bloc et sur pied pour Pouligney et Lusans.

B. 2.2. Produits de Faible valeur

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur :

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3. REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FACONNES ET LES BOIS VENDUS SUR PIED A LA MESURE

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis qui sera présenté par l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

4. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après: (préciser parcelle(s), éventuellement essences et catégories : taillis, petits bois de diamètre inférieur ou égal à..., houppiers)

POULIGNEY

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	4R / 24R / 28R		

LUSANS

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	19/ 1		

Délai d'exploitation de l'affouage : **VOIR REGLEMENT D'AFFOUAGE**

2013-02 : Décision pour les travaux en forêt pour 2013

Jean-Michel HUSSER, agent ONF, présente le programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2013 pour la section de Pouligney.

Le conseil municipal, après exposé, adopte à l'unanimité ce programme de travaux pour un montant de **11.848,20 euros Hors Taxes**.

Monsieur HUSSER présente ensuite le programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2013 pour la section de Lusans.

Le conseil municipal, après exposé, adopte à l'unanimité ce programme de travaux pour un montant total de **9.428,40 euros Hors Taxes**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les devis correspondants pour les deux sections.

2013-03 : Désignation des garants d'affouage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer :

- BONNOT Michel
- BREUILLOT Bernard
- DEBOUCHE Yannick
- GAIFFE René

comme garants d'affouage pour la section de Pouligney.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer :

- BARBIER Guy
- BARBIER Jean-Louis
- MERCIER Denis

comme garants d'affouage pour la section de Lusans.

2013-04 : Indemnités des garants d'affouage

Suite à la nomination des garants d'affouage dans sa délibération du 29 janvier 2013, le maire précise que les membres du conseil municipal doivent définir le montant de l'indemnité pour la saison 2012/2013.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, fixent à CENT EUROS l'indemnité de la saison 2012/2013 pour les garants d'affouage.

2013-05 : Station d'épuration : étude – sondage et essai de sol

Le bureau d'études assurant la maîtrise d'œuvre de la station d'épuration demande qu'une étude pour le sondage et des essais de sol soit réalisée. Un appel d'offres a été lancé.

Monsieur le maire présente les trois offres reçues :

Compétence Géotechnique = 2.892,18 euros HT/ Hydrogéotechnique = 2.631,20 euros HT/
Géotec = 1.780,00 euros HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- De réaliser le sondage et les essais de sol avant réalisation de la station d'épuration,
- De choisir l'entreprise GEOTEC pour réaliser ces travaux pour un montant de 1.780 euros hors taxes,
- Donne pouvoir au maire pour la signature de l'engagement et de tout autre document concernant ces travaux
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires (2.128,88 euros TTC) au service assainissement lors du vote du budget primitif 2013.

Réforme des rythmes scolaires

Suite à la nouvelle réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire expose que le conseil municipal doit décider si la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (semaine de neuf demi-journées) se fera sur notre commune dès la rentrée 2013 ou sera reportée à la rentrée de 2014. La décision devant intervenir avant le 31 mars 2013, le conseil municipal après avoir pris connaissance du cahier des charges se positionnera sur une décision définitive au prochain conseil municipal du 13 février.

T.C.F.E.

Pour faire suite à ce dossier de taxe votée par le Syded, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la taxe votée au taux de 8,28% ne sera pas appliquée, car le Syded a annulé sa délibération.

Questions diverses

- Éclairage public – informations sur les possibilités de diminuer les frais

Compte-rendu d'une réunion avec PAYS DOUBS CENTRAL, à la demande de la commune, concernant la possibilité de diminuer les frais de l'éclairage public.

Des informations utiles ont été données au maire et adjoints lors de cette réunion, notamment sur tout ce qui peut concerner la maîtrise énergétique sur la commune.

- Élections municipales 2014

Monsieur le Maire a souhaité informer le conseil municipal de son intention de ne pas se représenter l'année prochaine en tant que maire.

Par ailleurs, certains conseillers ont fait part de leur intention de ne pas se représenter aux nouvelles élections de 2014.

- Comice agricole 2013 à Pouligney-Lusans

Monsieur le Maire informe que le comice agricole 2013 aura lieu à Pouligney-Lusans le 12 octobre 2013.

- Rapport de l'assemblée générale de l'Élan

30 participants étaient présents à l'assemblée générale.

Les trois membres sortants : Jean-Pierre THIBAUT, Alain MAZOYER, Adrienne BARBIER ont été réélus pour une période de trois ans. Le rapport financier a fait apparaître la somme de 2.600 euros de subvention versée aux différentes associations de la commune..

Le vide-grenier sera organisé cette année, le 14 avril.

- Rapport de l'assemblée générale du tennis club

Suite à la démission du Président, Florent GOUACHON, une assemblée générale extraordinaire s'est réunie le 18 janvier 2013. Brigitte JOSPIN a été élue Présidente du Tennis club de Pouligney-Lusans-Roulans.

- Bibliothèque

La bibliothèque fonctionne actuellement grâce à 12 personnes bénévoles. Les Francas ont fait une demande, reçue favorablement, pour venir profiter des services de la bibliothèque. La commune envisage de valoriser le nombre de ses adhérents (y compris des communes extérieures) afin d'obtenir le statut de tête de réseau.

- Site internet de la commune

Plusieurs personnes sont intéressées pour mettre en place un site internet de la commune. Elles seront contactées prochainement afin d'établir un échéancier sur la construction du site.

- Routes glissantes

Une demande a été faite pour que des gravillons soient épandus en cas de routes glissantes. Les responsables de la commune font leur possible pour assurer la sécurité en période hivernale et aviseront au cas par cas selon la durée du gel.

La séance est levée à 23 heures 45.

RECAPITULATIF :

Délibérations :

<u>N°2013-01 : Désignation des coupes en forêt pour l'année 2013</u>
<u>N°2013-02 : Décision pour les travaux en forêt pour l'année 2013</u>
<u>N°2013-03 : Désignation des garants d'affouage</u>
<u>N°2013-04 : Indemnités des garants d'affouage</u>
<u>N°2013-05 : Station d'épuration – étude de sol</u>

RECAPITULATIF :

Sujets abordés :

Aa : Réforme des rythmes scolaires
Ab : TCFE
Ac : Eclairage public
Ad : Elections municipales 2014
Ae : Comice agricole 2013
Af : Rapport de l'assemblée générale de l'ELAN
Ag : Rapport de l'assemblée générale du Tennis Club
Ah : Bibliothèque